



#### PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale propose un accompagnement individuel et adapté à la personne en situation de handicap afin qu'elle puisse se projeter dans son parcours de vie, participer à la vie culturelle et sociale et vivre dans un environnement accessible dans la vie de la cité. Cet accompagnement peut s'exercer dans les locaux du SAVS, au domicile de la personne ou dans la cité avec tous les partenaires environnants.

Le SAVS bénéficie d'un agrément de 50 places.



#### MISSIONS

**Le SAVS a pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration du lien social et en facilitant l'accès à l'ensemble des services proposés par la collectivité territoriale.**

C'est par le biais d'entretiens individuels au sein des locaux de l'établissement ou à leur domicile, par l'organisation d'ateliers collectifs avec des thématiques concertées, des rencontres entre pairs et des Comités d'Expression des Bénéficiaires que le SAVS accompagne les personnes. Les champs d'intervention sont en lien avec les attentes, les souhaits et les besoins de la personne accompagnée. Ils concernent les domaines suivants :

- L'autonomie dans la vie quotidienne et dans son environnement socio-professionnel,
- L'accompagnement à la santé,
- La participation sociale quant à l'accès aux loisirs, à la culture et au sport.



#### PUBLIC CIBLÉ

Personnes en situation de handicap :

- Reconnues et orientées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH),
- Vivant en logement autonome,
- Travaillant en milieu protégé, adapté/ordinaire ou sans emploi,
- En demande de soutien personnel et d'accompagnement dans leur parcours de vie.



#### CHIFFRES CLÉS

UN AGRÉMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE **50 PERSONNES**.

**2/3 DES BÉNÉFICIAIRES ACCOMPAGNÉS TRAVAILLENT EN MILIEU PROTÉGÉ.**

**PLUS DE 80% DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES VIVENT SEULES À LEUR DOMICILE.**



#### L'ÉQUIPE

- Quatre éducatrices spécialisées dans l'accompagnement et la coordination de parcours.
- Une assistante administrative.
- Une directrice.
- Une adjointe de direction.
- Les associations tutélaires ou mandataires.



#### PARTENAIRES

- Le milieu protégé et/ou adapté / ordinaire.
- Les associations d'aide à domicile.
- Les Maisons des Solidarités (MDS).
- Les Centres Médico-Psychologiques (CMP).
- Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).
- La filière des parcours de soins (médecins, spécialistes, hôpitaux, cliniques ...).
- Les mandataires de justice.
- La Maison de Justice et du Droit.
- Adhérents au M.A.I.S. (Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale).



#### POINTS CLÉS

- Un lieu d'accueil convivial et dédié aux bénéficiaires, à proximité du centre urbain de Colomiers.
- Une équipe engagée et disponible pour les personnes accompagnées.
- Des partenariats et du réseau pour éviter les ruptures de parcours de la personne accompagnée et favoriser l'inclusion.
- La participation des bénéficiaires au processus d'amélioration de leur accompagnement sur le principe de l'autodétermination.
- Le respect des choix de vie et du rythme des personnes.
- Des échanges et des rencontres qui visent à favoriser l'expression des personnes accompagnées.
- Une dynamique de formation continue liée à l'évolution des politiques sociales.

